

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2025 / 2026

SOMMAIRE DU BIR N°27 DU 27 avril 2026

DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS	3
CCPA COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES AGENTS CONTRACTUELS EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET DE PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE	3
CAPA COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES PROFESSEURS DE CHAIRES SUPÉRIEURES DES ÉTABLISSEMENTS CLASSIQUES, MODERNES ET TECHNIQUES, DES PROFESSEURS AGREGES DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ, DES PROFESSEURS CERTIFIÉS, DES ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT, DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DE COLLÈGE, DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL, DES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARTS ET MÉTIERS ; DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION ET DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE	4
DIRECTION DE L'ENCADREMENT	6
PERSONNELS DE DIRECTION : APPEL À CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS FAISANT-FONCTION D'ADJOINT AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE 2026-2027	6
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ ET DE L'INSTRUCTION EN FAMILLE	7
LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DE PROFESSEUR DE CHAIRES SUPÉRIEURES DES MAÎTRES CONTRACTUELS ET AGRÉÉS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ - ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027	7
TABLEAUX D'AVANCEMENT POUR L'ACCÈS AUX ÉCHELLES DE RÉMUNÉRATION CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEURS AGRÉGÉS, DES PROFESSEURS CERTIFIÉS, DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL DES MAÎTRES CONTRACTUELS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT - ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027	8
TABLEAUX D'AVANCEMENT POUR L'ACCÈS AUX ÉCHELLES DE RÉMUNÉRATION HORS-CLASSE DES PROFESSEURS AGRÉGÉS, DES PROFESSEURS CERTIFIÉS, DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET DES	

PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL DES MAÎTRES CONTRACTUELS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT - ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027	9
DELEGATION REGIONALE ACADEMIQUE A L'INFORMATION ET L'ORIENTATION	10
APPELS A CANDIDATURE POUR FAIRE FONCTION DE DIRECTEUR DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION	10
ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE (EAFC)	11
PRÉPARATION AUX CONCOURS INTERNES DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION, ANNÉE 2026 – 2027.....	11
APPEL A CANDIDATURES DE FORMATEURS POUR LES PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ATSS ET ITRF AU TITRE DE L'ANNÉE 2026-2027	12
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD - LYON 1.....	14
RECRUTEMENT D'UN/D'UNE DIRECTEUR/DIRECTRICE DE L'INSPE DE L'ACADEMIE DE LYON.....	14
AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS, SESSION 2026.....	15
AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS DE MAGASINIER DE BIBLIOTHEQUES, SESSION 2026.....	17
AVIS DE RECRUTEMENT, PARCOURS D'ACCES AU CARRIÈRES DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT (PACTE), SESSION 2026.....	19
AVIS DE RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI SESSION 2026 D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, D'ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION, DE TECHNICIENS DE RECHERCHE ET DE FORMATION, DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	20

DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

CCPA COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES AGENTS CONTRACTUELS EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET DE PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

BIR n° 27 du 27 avril 2026

Réf : DIPE n° 25/26-77

Par arrêté rectoral DIPE 25/26 du 7 avril 2026 sont désignés comme membres de la commission consultative paritaire académique compétente à l'égard des **agents contractuels exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et de psychologues de l'éducation nationale** :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

a) Membres titulaires

- Mme Anne Bisagni-Faure, rectrice de l'académie de Lyon, présidente,
- M. Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie de Lyon,
- Mme Catherine Muller, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale,
- M. Kamel Saidi, principal, collège Henri Barbusse, Vaulx-en-Velin,
- M. Damien Coursodon, proviseur, lycée Edouard Herriot, Lyon 6^{ème}

b) Membres suppléants

- Mme Stéphanie De Saint Jean, secrétaire générale adjointe de l'académie de Lyon, directrice des ressources humaines,
- Mme Myriam Mazoyer, doyenne des IEN ET EG IO,
- Mme Isabelle Lacroix, directrice des personnels enseignants,
- M. Luc Pelissier, adjoint à la directrice des personnels enseignants,
- Mme Sandrine Demouron, cheffe de bureau, direction des personnels enseignants

REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Ali Nouh Adaoua (FO) Lycée Professionnel Fernand Forest – Saint-Priest (69)	Mme Nasha ADHEM (FO) Lycée Professionnel du 1erFilm – Lyon 8 ^{ème} (69)
M. Luc Vellet (FSU) Collège Saint-Exupéry – Ambérieu en Bugey (01)	Mme Cécilia Masson (FSU) LP Albert Camus – Firminy (42)
M. Pierre BOURNIER (FSU) Lycée Polyvalent Edouard Branly – Lyon 5 ^{ème} (69)	M. Jérôme Jung (FSU) Collège Jules Michelet – Vénissieux (69)
M Lionel Coin (CGT) Lycée Polyvalent Frédéric Faÿs – Villeurbanne (69)	M. Bastien GODEFROY (CGT) Lycée Professionnel Marc Seguin - Vénissieux
Mme Emmanuelle Herr (CGT) Collège Jules Michelet – Vénissieux (69)	Mme Clémentine Gaubert (CGT) Collège Elie Vignal – Caluire et Cuire (69)

PERSONNELS ENSEIGNANTS

CAPA COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES PROFESSEURS DE CHAIRES SUPERIEURES DES ETABLISSEMENTS CLASSIQUES, MODERNES ET TECHNIQUES, DES PROFESSEURS AGREGES DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE, DES PROFESSEURS CERTIFIES, DES ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT, DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE COLLEGE, DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL, DES PROFESSEURS DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARTS ET METIERS ; DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION ET DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE

BIR n°27 du 27 avril 2026

Réf : DIPE n° 25/26-82

L'article 1 de l'arrêté rectoral DIPE n° 2022-033 du 23 janvier 2023 est modifié comme suit par l'arrêté rectoral n° 23-014 du 28 aout 2023. Sont désignés comme membres de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques, des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement, des professeurs d'éducation physique et sportive, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, des professeurs d'enseignement général de collège, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers ; des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

a) Membres titulaires

- M. Anne Bisagni-Faure, rectrice de l'académie de Lyon, présidente,
- M. Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie de Lyon,
- M. Arnaud Leclerc, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône,
- M. Thierry Dickele, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire,
- Mme Stéphanie De Saint Jean, adjointe au secrétaire général de l'académie de Lyon, DRH,
- Mme Corinne Benucci, doyenne des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux,
- Mme Armelle Vialar, vice-doyenne des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux,
- Mme Myriam Mazoyer, doyenne des inspecteurs de l'éducation nationale,
- Mme Françoise Dufau, vice-doyenne des inspecteurs de l'éducation nationale,
- M. Arnaud Leguy, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional,
- Mme Marie-Paz Weisse, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale,
- Mme Bénédicte Robin, proviseure, lycée La Martinière Duchère, Lyon 9^{ème},
- M. Nicolas Bourgeois, proviseur, lycée Jean Perrin, Lyon 9^{ème},
- M. Laurent Habert, principal, collège René Cassin, Corbas,
- M. Max Munier, IA-IPR, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,
- Mme Isabelle Guillot-Patrique, inspectrice de l'éducation nationale,
- Mme Valérie Pradet, inspectrice de l'éducation nationale,
- Mme Carla Afonso, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale,
- M. Arnaud Dufetre, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,

b) Membres suppléants

- M. Jean Eric Dreyfus, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,
- M. Fabrice Carnet, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,
- M. Pierre Gomes, inspecteur de l'éducation nationale,
- M. Thierry Branenx, inspecteur de l'éducation nationale,
- M. Pierre-Etienne Tailfer, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional
- Mme Nathalie Freydiere, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale,
- Mme Sylvie Mortellaro, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale,
- Mme Christelle Stiglio, chargée d'affaires juridiques,
- Mme Christine Witkowski, proviseure LP des métiers Camille Claudel, Lyon 4^{ème},
- Mme Joëlle Vial, Directrice des ressources humaines adjointe,
- Mme Diane Duhesme, proviseure adjointe, lycée Ampère, Lyon 2^{ème},
- M. Christophe Chapuis, proviseur, lycée La Martinière Monplaisir, Lyon 8^{ème}
- M. Jean-Noël Roget, proviseur, lycée Docteur Charles Mérieux, Lyon 7^{ème},
- Mme Isabelle Lacroix, directrice des personnels enseignants,
- M. Frédéric Richoux, adjoint à la directrice des personnels enseignants,
- M. Luc Pelissier, adjoint à la directrice des personnels enseignants.
- Mme Catherine Fargier, cheffe de bureau, direction des personnels enseignants,
- M. Maxime Valles, chef de bureau, direction des personnels enseignants
- Mme Flavia Ceyte, cheffe de bureau, direction des personnels enseignants

REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Rindala YOUNES (FSU) Lycée Martinière Diderot – Lyon 1 ^{er} (69)	Gwendoline BABIN (FSU) E.E.P.U. Groupe Scolaire les Petits Chapeliers – Chazelles-sur-Lyon (42)
Laurent SAPEY (FSU) Collège Massenet Fourneyron – Le Chambon-Feugerolles (42)	Estelle TOMASINI (FSU) Lycée Honoré d'Urfé - Saint-Etienne (42)
Séverine BRELOT (FSU) LP Lycée métier Alexandre Bérard – Ambérieu-en-Bugey (01)	M. Grégory MAYE (FSU) Collège de l'Albarine-St Rambert en Bugey (01)
Céline PORTEJOIE (FSU) Lycée Saint-Just – Lyon 5 ^{ème} (69)	Eric PEROCHEAU (FSU) Lycée Polyvalent Saint-Exupéry – Valserhône (01)
Damien HUGUET (FSU) Collège Roger Vailland - Poncin (01)	Aline DROUOT (FSU) Lycée Blaise Pascal – Charbonnières-les Bains (69)
Cyril LE HENANFF-BERTOUX (FSU) LP Joseph-Marie Jacquard – Oullins (69)	Hervé DUSSERT (FSU) Collège Marcel Pagnol – Pierre-Bénite (69)
Alfred ZAMI (FSU) Lycée Polyvalent Charlie Chaplin – Décines (69)	Anne-Christine BURLON (FSU) Lycée Colbert – Lyon 8 ^{ème} (69)
Anne BLANCHARD (FSU) Collège Asa Paulin - Anse – Limas (69)	Gianni-Pietro MURA (FSU) Collège Gilbert Dru – Lyon 3 ^{ème} (69)
Hervé GOLDFARB (FSU) IUT Université Lumière Lyon 2 – Lyon (69)	Sandrine PASINI (FSU) Collège Paul Claudel - Lagnieu (01)
Jérôme DERANCOURT (FSU) Lycée Polyvalent Albert Camus - Rillieux-la-Pape (69)	Virginie PAYS (FSU) Collège Jean-Claude Ruet – Villié-Morgon (69)
Anne-Claire GAUTHERON (CGT) Collège Val de Saône – Montceaux (01)	Vincent NODIN (CGT) Collège du Pilat – Bourg Argental (42)
Nicolas CHAPHARD (CGT) SEP Lycée François Rabelais – Dardilly (69)	Naslata CHAUFFERA (CGT) Lycée Professionnel Marc Seguin Vénissieux (69)
Johnny DURAND (FO) Lycée Lalande – Bourg en Bresse (01)	Héloïse TAUREL (FO) Lycée Professionnel du 1 ^{er} film Lyon (69)
Marc LARCON (FO) Lycée Professionnel Louise Labé – Lyon 7 ^{ème} (69)	David KILIC (FO) SEP lycée Arbez Carme – Bellignat (01)
Christophe PATERNA (SNALC) Lycée Carnot - Roanne (42)	Didier GALLANT (SNALC) Lycée Carnot - Roanne (42)
Véronique MORISET (SNALC) Lycée Ampère – Lyon 2 ^{ème} (69)	Laurent FREYNET (SNALC) Collège Jean Jaurès – Villeurbanne (69)
Bruno CORNUT (SGEN CFTD) Lycée Polyvalent Albert Camus - Rillieux-la-Pape (69)	Mathilde MANGADO (SGEN CFTD) Collège Paul Eluard – Vénissieux (69)
Franck NEEL (SE UNSA) Lycée Professionnel Louise Labé – Lyon 7 ^{ème} (69)	Maxime GAY (SE UNSA) Lycée Polyvalent Carriat – Bourg-en-Bresse (01)
Marie-Laure FLOREA (SUD) Collège Molière – Lyon 3 ^{ème} (69)	Margot BEAL (SUD) Lycée Polyvalent Jacques Brel - Vénissieux (69)

DIRECTION DE L'ENCADREMENT

PERSONNELS DE DIRECTION : APPEL À CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS FAISANT-FONCTION D'ADJOINT AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE 2026-2027

BIR n°27 du 27 avril 2026

Réf : DE

Afin d'assurer la suppléance des proviseurs ou principaux adjoints absents au cours de l'année scolaire ou de pourvoir temporairement des postes vacants, la direction de l'encadrement de l'académie de Lyon recherche des « faisant-fonction » de personnel de direction.

Cet appel à candidatures s'adresse tout particulièrement aux agents souhaitant évoluer vers le métier de personnel de direction en leur permettant d'acquérir une première expérience dans ces fonctions et de développer les compétences attendues. Ces acquis pourront être valorisés dans le cadre de la préparation du concours de personnel de direction ou du recrutement par liste d'aptitude.

Personnels concernés :

- Personnels titulaires enseignants du premier degré et du second degré ;
- Personnels titulaires appartenant aux corps des conseillers principaux d'éducation ou des psychologues de l'éducation nationale ;
- Attachés d'administration de l'Etat ;
- Personnels de catégorie A en CDI dans des fonctions d'enseignement ou des fonctions administratives.

Conditions d'exercice :

Les personnels « faisant-fonction » sont affectés pour une durée déterminée comme adjoint au chef d'établissement dans un collège, un lycée général et technologique ou un lycée professionnel. Une fois le remplacement terminé, l'agent reprend immédiatement ses fonctions antérieures dans son établissement d'affectation d'origine.

Les personnels « faisant-fonction » bénéficient d'un suivi de l'équipe des IA-IPR établissements et vie scolaire (IA-IPR EVS) au cours de leurs missions.

Les personnels « faisant-fonction » restent titulaires de leur poste d'origine et relèvent de leur corps d'origine en matière de gestion administrative et financière. Cependant, les agents concernés percevront une indemnité variable selon la catégorie financière de leur établissement d'affectation, leur corps et leur statut.

Les conditions financières relatives à l'exercice des missions de faisant-fonction sont rappelées dans le formulaire de candidature faisant-fonction.

Les missions confiées sont temporaires et provisoires et ne se substituent pas aux modalités réglementaires d'accès au corps des personnels de direction.

Modalités de candidature :

Les candidats intéressés sont invités à déposer une candidature (comprenant notamment un curriculum-vitae et une lettre de motivation) sur la plateforme COLIBRIS via le lien ci-contre : <https://demarches-lyon.colibris.education.gouv.fr/de-recrutement-et-gestion-des-agents-faisant-fonction-de-personnels-de-direction/>, **avant le 5 juin 2026.**

Un entretien individuel avec les IA-IPR EVS sera proposé aux candidats pour valider leur candidature.

Pour en savoir plus : être personnel de direction

<https://www.education.gouv.fr/etre-personnel-de-direction-6830>

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ ET DE L'INSTRUCTION EN FAMILLE

LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DE PROFESSEUR DE CHAIRES SUPÉRIEURES DES MAÎTRES CONTRACTUELS ET AGRÉÉS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ - ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

BIR n°27 du 27 avril 2026

Réf. : DEP-IEF

- Note de service DAF-D1 du 29-03-2024

I - Conditions requises

Les maîtres concernés doivent être en activité l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité des agents titulaires de l'État (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, congé de maternité, de paternité ou pour adoption, congé de formation professionnelle, congé de solidarité familiale, congé de présence parentale, etc.).

Les candidats doivent en outre :

- bénéficier de l'échelle de rémunération de **professeur agrégé ayant atteint au moins le 6^{ème} échelon de l'échelle de rémunération de professeur agrégé de classe normale au 1^{er} septembre 2026.**
- avoir assuré, pendant deux années scolaires en Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE), un service hebdomadaire de **5 heures** dans une même division ou de 6 heures réparties sur plusieurs divisions, deux de ces divisions au moins correspondant à des programmes d'enseignement différents.

II - Constitution et dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent impérativement être accompagnés des pièces suivantes :

- L'imprimé joint en **annexe 1**,
- L'imprimé joint en **annexe 2**, seul l'avis de l'inspecteur compétent est requis lorsque l'enseignant exerce des fonctions de chef d'établissement,
- Une photocopie de l'arrêté de promotion du **dernier échelon acquis**,
- Une **attestation d'enseignement à hauteur de 5h minimum en CPGE pendant au moins 2 ans.**

Les dossiers de candidature doivent être adressés par mail (depief-actescollectifs2@ac-lyon.fr) ou par courrier **au rectorat de l'académie de Lyon par la voie hiérarchique** – DEP-IEF (Actes Collectifs) accompagnés de l'accusé de réception joint en annexe 3 **au plus tard le mardi 19 mai 2026 inclus**, cachet de la poste faisant foi.

**TOUT DOSSIER HORS DÉLAIS ET/OU INCOMPLET
NE SERA PAS TRAITÉ ET SERA RENVOYÉ A L'ÉTABLISSEMENT**

La candidature complète ne sera traitée que si celle-ci parvient à la DEP-IEF avant le 19 mai 2026.

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ ET DE L'INSTRUCTION EN FAMILLE

TABLEAUX D'AVANCEMENT POUR L'ACCÈS AUX ÉCHELLES DE RÉMUNÉRATION CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEURS AGRÉGÉS, DES PROFESSEURS CERTIFIÉS, DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL DES MAÎTRES CONTRACTUELS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT - ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

BIR n°27 du 27 avril 2026

Réf. : DEP-IEF

- Note de service DAF-D1 du 02-05-2024

I. CONDITIONS REQUISES

Depuis la campagne 2024, les deux viviers du tableau d'avancement classe exceptionnelle sont supprimés.

Peuvent accéder à ce grade :

- Les professeurs agrégés ayant atteint au 31 août 2026 le 4^{ème} échelon de la hors classe,
- Les professeurs certifiés, les professeurs de lycée professionnel et d'éducation physique et sportive ayant atteint au 31 août 2026 le 5^{ème} échelon de la hors classe.

Les agents doivent être en activité au 31 août 2026 ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité des agents titulaires de l'État. Les enseignants en congé parental, ou en disponibilité pour élever un enfant à la date d'observation sont promouvables.

II. ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Le barème valorisant à la fois la valeur professionnelle (avis recteur) et l'ancienneté dans la plage d'appel (ancienneté d'échelon) est retiré depuis la campagne 2024.

La valeur professionnelle de l'agent promuable s'apprécie désormais uniquement à partir de l'avis formulé par le corps d'inspection et chef d'établissement. Seul l'avis de l'inspecteur compétent est requis pour l'enseignant exerçant des fonctions de chef d'établissement.

Cet avis peut prendre trois formes :

- Très favorable ;
- Favorable ;
- Défavorable.

Il est rendu en tenant compte de l'ensemble de la carrière de l'agent.

III. CALENDRIER

Ouverture de la campagne aux enseignants (Enrichissement CV I-professionnel)	Du 27 avril au 5 mai 2026
Date prévisionnelle de saisie des avis par les chefs d'établissement et les corps d'inspection	Du 6 au 19 mai 2026
Date prévisionnelle de consultation des avis sur I-professionnel par l'enseignant	18 juin 2026
Date prévisionnelle de publication des résultats sur I-Professionnel	30 juin 2026

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ ET DE L'INSTRUCTION EN FAMILLE

TABLEAUX D'AVANCEMENT POUR L'ACCÈS AUX ÉCHELLES DE RÉMUNÉRATION HORS-CLASSE DES PROFESSEURS AGRÉGÉS, DES PROFESSEURS CERTIFIÉS, DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL DES MAÎTRES CONTRACTUELS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT - ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

BIR n°27 du 27 avril 2026

Réf. : DEP-IEF

- Note de service DAF-D1 du 29-03-2024

I – CONDITIONS REQUISES

Peuvent accéder à la hors-classe de leur corps les agents comptant au 31 août 2026 au moins deux ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon de classe normale, y compris ceux qui sont stagiaires dans d'autres échelles de rémunération.

Les agents doivent être en activité au 31 août 2026 ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité des agents titulaires de l'État. Les enseignants en congé parental, ou en disponibilité pour élever un enfant à la date d'observation sont promouvables.

II – ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Pour la campagne 2026, l'appréciation de la valeur professionnelle correspond à :

- l'appréciation finale du troisième rendez-vous de carrière pour les agents ayant bénéficié de ce rendez-vous de carrière,
- l'appréciation attribuée dans le cadre des précédentes campagnes d'accès au grade de la hors-classe,
- l'appréciation portée dans le cadre de la présente campagne pour les agents ne disposant d'aucune des appréciations précitées.

L'appréciation est conservée pour les campagnes de promotion à la hors-classe ultérieures si l'agent n'est pas promu au titre de la présente campagne.

III – CRITÈRES DE CLASSEMENT

Les propositions d'inscription au tableau d'avancement à la hors-classe se fondent sur les critères suivants :

- l'ancienneté de l'agent dans la plage d'appel,
- l'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent.

Ces critères de valorisation retenus figurent en annexe 1.

IV – CALENDRIER

Ouverture de la campagne aux enseignants (Enrichissement CV I-professionnel)	Du 27 avril au 5 mai 2026
Saisie prévisionnelle des avis par les chefs d'établissement et les corps d'inspection	Du 6 au 19 mai 2026
Consultation des avis sur I-professionnel par l'enseignant	18 juin 2026
Date prévisionnelle de publication des résultats sur I-Professionnel	30 juin 2026

DELEGATION REGIONALE ACADEMIQUE A L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

APPELS A CANDIDATURE POUR FAIRE FONCTION DE DIRECTEUR DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

BIR n° 27 du 27 avril 2026

Réf : DRAIO

Vous trouverez en annexe le descriptif des postes pour faire fonction de directrice ou de directeur de centre d'information et d'orientation dans le Rhône. Les postes sont à pourvoir à partir du 1er septembre 2026 pour l'année scolaire 2026-2027.

Les candidats, doivent adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae dans un délai de 15 jours à compter de la publication de l'annonce.

Transmission des candidatures à l'IA-DASEN du Rhône : ce.ia69-iio@ac-lyon.fr

ET

Madame Christèle Houssemand, adjointe au délégué de région académique à l'information et l'orientation
92, rue de Marseille – BP 7227

69354 Lyon cedex 07

draio@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE (EAFC)

PRÉPARATION AUX CONCOURS INTERNES DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION, ANNÉE 2026 – 2027

BIR n° 27 du 27 avril 2026

Réf : KB/CC

Les inscriptions aux préparations aux concours internes de recrutement des personnels d'enseignement et d'éducation sont ouvertes pour la session 2027 :

• CALENDRIER D'INSCRIPTION :

- Agrégation interne :
 - **du 27 avril au 17 juin 2026, 12h.**
- CAPES interne, CAPET interne, CAPLP interne, concours internes de recrutement de CPE et de PSY-EN :
 - **du 27 avril au 18 septembre 2026, 12h.**

AUCUNE INSCRIPTION ne sera possible en dehors de la période indiquée ci-dessus.

• PROCÉDURE D'INSCRIPTION :

L'inscription se fait individuellement en cliquant sur le lien de la préparation au concours souhaitée (tableau en annexe). **Une notice d'aide à l'inscription est consultable sur le site [ici](#).**

Une confirmation d'inscription sera envoyée par mail à la fin de la campagne d'inscription.

• CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Les préparations aux concours internes sont ouvertes à tous les personnels de l'Académie de Lyon dans le secteur public en poste ou en congé de formation.

• CAS PARTICULIERS :

- Les personnels titulaires nouvellement nommés dans l'académie, pourront s'inscrire en adressant un courriel à l'EAFC : ea-fc-prepa-concours2d@ac-lyon.fr **jusqu'au 07 septembre 2026. Pour des raisons de sécurité, seuls les courriels avec une adresse académique seront pris en compte.**
- Les personnels relevant de l'enseignement privé sous contrat doivent s'adresser directement à l'organisme de formation de l'enseignement privé, FORMIRIS. **Aucune candidature de l'enseignement privé non validée par FORMIRIS ne sera retenue.**

TOUTE INSCRIPTION vaut engagement de présence et d'assiduité.

• DÉROULÉ DE LA PRÉPARATION :

Les sessions de préparation ont lieu hors temps scolaire (mercredi après-midi / samedi matin).

Attention !

- Les personnels ayant sollicité un congé de formation pour préparer un concours interne doivent impérativement s'inscrire à la formation **même s'ils n'ont pas encore reçu la décision administrative définitive de leur congé de formation.**
- Les préparations ne seront ouvertes que si le nombre d'inscriptions individuelles est suffisant.
- L'inscription à la **préparation** ne vaut pas inscription au **concours** qu'il appartient au candidat de faire personnellement, sur la plateforme [Cyclades](#).

Site à consulter : <https://www.ac-lyon.fr/preparer-un-concours-ou-une-certification-121831>

ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE (EAFC)

APPEL A CANDIDATURES DE FORMATEURS POUR LES PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ATSS ET ITRF AU TITRE DE L'ANNÉE 2026-2027

BIR n° 27 du 27 avril 2026

Réf : EAFC/LB/LR

L'École académique de la formation continue (EAFC) recrute, par appel à candidatures, des formateurs dans le cadre des parcours de préparations aux **concours internes** et **examens professionnels** relevant de la filière des **personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé** (ATSS) et **ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation** (ITRF).

Cadre d'exercice :

Placé sous l'autorité de la directrice de l'EAFC, le formateur exerce ses activités au sein de l'académie de Lyon, en relation étroite avec les ingénieurs de formation. Le formateur débutant est accompagné dans sa prise de fonction par l'EAFC et par ses pairs.

Missions :

Les missions de formateur sont valables pour l'année 2026/2027 et auront vocation à être reconduites en cas d'accord commun entre le formateur et l'EAFC. Elles sont les suivantes :

- Elaborer et animer les formations en tenant compte des attendus des jurys de concours et examens professionnels ;
- Utiliser la plateforme institutionnelle de formation Magistère comme dépôt et partage de ressources et accompagner les participants sur des temps de formation en distanciel synchrone et asynchrone
- Accompagner collectivement les personnels inscrits aux parcours
- Participer à l'évaluation du parcours de formation

Compétences attendues :

- Aptitude à transmettre des savoirs théoriques et méthodologiques en présentiel ou en distanciel
- Aptitude à travailler en équipe en cas de formation en binôme
- Intérêt pour la formation et la transmission de connaissances
- Maîtrise de la communication orale et écrite
- Compétences relationnelles, sens de l'écoute
- Curiosité, disponibilité, adaptation et réactivité

Profils recherchés :

- Pour la filière ATSS : personnel administratif de grade équivalent ou supérieur au concours ou examen préparé
- Pour la filière ITRF : personnel ITRF de grade équivalent ou supérieur au concours ou examen préparé
- Expérience en formation d'adultes appréciée

Lieux d'intervention :

Le formateur est amené à se déplacer dans l'académie.

Modalités de recrutement :

Le recrutement se déroulera sur dossier puis sur entretien pour les dossiers retenus.

Les dossiers seront constitués :

- d'un curriculum vitae (2 pages maximum) ;
- d'une lettre de motivation (une page maximum) ;
- de la fiche de candidature.

L'EAFC propose les préparations aux concours internes et examens professionnels suivants :

Concours/examen professionnel	Modules préparés	Nombre d'heures (à titre indicatif)
Attaché principal (APAE)	- Rédaction du dossier de RAEP - Préparation à l'épreuve orale	- 12 heures - 9 heures
Attaché de l'administration d'Etat (AAE)	- Méthodologie du cas pratique - Rédaction du dossier de RAEP - Préparation à l'oral pour les admissibles	12 heures 9 heures 3 heures
SAENES concours commun et classe supérieure	- Méthodologie du cas pratique - Rédaction du dossier de RAEP - Préparation à l'oral pour les admissibles	15 heures 6 heures 3 heures
SAENES examen professionnel classe supérieure et classe exceptionnelle	- Méthodologie de la note (CS) - Rédaction du dossier de RAEP (CS et CE) - Préparation à l'oral pour les admissibles	12 heures 6 heures 3 heures
ADJAENES	- Méthodologie de la lettre administrative - Initiation aux outils bureautiques - Préparation à l'épreuve orale pour les admissibles	12 heures 6 heures 3 heures
Concours de catégorie A et B – filière ITRF	- Rédaction du rapport d'activité - Préparation à l'épreuve orale	6 heures 6 heures

Le dossier de candidature est à envoyer sous couvert du supérieur hiérarchique par mail au secrétariat de l'EAFC : eaft-recrutement@ac-lyon.fr

Date limite d'envoi du dossier : 29 mai 2026

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD - LYON 1

RECRUTEMENT D'UN/D'UNE DIRECTEUR/DIRECTRICE DE L'INSPE DE L'ACADEMIE DE LYON

BIR n°27 du 27 AVRIL 2026

Réf. : UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1

Conformément à l'article L721-3 du code de l'éducation, l'Université Claude Bernard Lyon 1 et le Rectorat de l'Académie de Lyon lancent un appel à candidature pour le poste de Directeur / Directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'Académie de Lyon.

Le directeur / directrice de l'INSPE est nommé pour un mandat de cinq ans par arrêté conjoint des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'Académie de Lyon est une composante de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Il constitue un acteur central de la formation des enseignants et personnels de l'éducation. Son action repose sur un partenariat étroit avec les universités Lyon 2, Lyon 3, Jean Monnet (Saint-Étienne) et l'Académie de Lyon.

L'INSPE assure la formation initiale et continue des enseignants, propose des préparations aux concours de recrutement, contribue à la recherche pédagogique, et s'engage dans le développement de pratiques innovantes, intégrant notamment le numérique éducatif, l'éducation inclusive, l'égalité, la laïcité et la transition écologique. Présent dans les départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône, l'INSPE accueille plus de 4 400 étudiants et mobilise près de 300 personnels.

Le/ la directeur/ directrice pilote le fonctionnement académique et administratif de l'INSPE et représente l'institut auprès des partenaires universitaires et du rectorat. Il/elle prépare et met en œuvre les décisions du conseil de l'institut, et détient autorité sur l'ensemble des personnels.

Vous trouverez plus de renseignements sur le poste dans la fiche de poste publiée en annexe.

Le poste est également publié sur « Choisir le service public » sous la référence 2026-2225479

Pour candidater, votre dossier de candidature devra comprendre :

- ☐ une lettre de motivation assortie d'un document formalisant un projet stratégique pour l'INSPE de Lyon ;
- ☐ un curriculum vitae.

Votre dossier devra être transmis au Président de l'Université et à la Rectrice de l'Académie de Lyon, par courriel, aux adresses suivantes : secretariat.presidence@univ-lyon1.fr et ce.recteur@ac-lyon.fr

Date limite de réception des dossiers de candidature : **30/04/2026.**

Tout dossier réceptionné après cette limite sera déclaré irrecevable.

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD - LYON 1

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS, SESSION 2026

BIR n°27 du 27 AVRIL 2026

Réf. : UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1

En application des dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, des recrutements réservés sans concours d'adjoints techniques de 2ème classe de recherche et de formation auront lieu, au titre de l'année 2026.

Le nombre de postes de catégorie C à pourvoir est fixé à 7.

Les fiches de postes sont consultables sur le site de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Les candidats doivent remplir l'ensemble des conditions d'éligibilité suivantes :

- ☐ ne pas être fonctionnaire ;
- ☐ posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen ;
- ☐ jouir de leurs droits civiques et électoraux (droit de vote, d'élection et d'éligibilité) en France ou dans leur pays d'origine ;
- ☐ n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire qui soit incompatible avec les fonctions exercées ;
- ☐ se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- ☐ justifier des conditions d'aptitude physique requises (compte tenu des possibilités de compensation du handicap).

Aucune limite d'âge ne peut être opposée aux candidats (ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique).

Aucun diplôme n'est exigé des candidats. Il permet l'accès aux emplois de catégorie C.

Les candidats sont priés de constituer **un dossier de candidature unique**, téléchargeable sur le site de l'Université Claude Bernard Lyon 1, et composé des éléments suivants :

- ☐ un curriculum vitae (dactylographié de préférence) détaillé relatif aux formations suivies (initiale et continue) et aux expériences professionnelles acquises
- ☐ une lettre de motivation
- ☐ le formulaire « état-civil »
- ☐ la copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte nationale d'identité)
- ☐ un justificatif de position régulière au regard du code du service national :
 - Candidats français : les candidats âgés de moins de 25 ans doivent fournir la copie du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté. Les candidats âgés de 25 ans et plus n'ont aucun document à fournir.
 - Candidats ressortissants de l'Espace économique européen : fournir une attestation mentionnant qu'ils se trouvent en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants. Cette attestation devra être délivrée par l'autorité de l'Etat d'origine et rédigée en langue française ou à défaut être accompagnée d'une traduction effectuée par un traducteur assermenté.
- ☐ un récapitulatif des formations et diplômes (joindre les justificatifs)
- ☐ la demande d'extrait de casier judiciaire dûment remplie
- ☐ les deux déclarations sur l'honneur

Les candidats doivent adresser leur dossier de candidature exclusivement **par mail à l'adresse :**

drh.recrutements-directs@univ-lyon1.fr

Tout dossier incomplet ou envoyé hors délais sera déclaré irrecevable.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT :

Conformément à leur compétence respective, le Recteur de l'Académie de Lyon ou le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 arrête la composition des commissions de pré-sélection chargées d'examiner les candidatures reçues dans le délai fixé ci-dessous et des commissions de sélection sur entretiens.

Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement (membre appartenant à une administration ou à un autre établissement public).

La commission de sélection se réunit fin mai pour examiner l'ensemble des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus.

Au terme de l'examen des dossiers, la commission procède à la sélection puis à l'audition des candidats retenus. Les auditions se dérouleront fin juin.

La durée de l'audition par le jury est de 15 minutes sur les motivations, les formations et l'expérience professionnelle dont 5 minutes de présentation du candidat.

À l'issue des auditions la commission arrête la liste des candidats aptes au recrutement qui pourront être nommés en qualité de stagiaire dans le corps concerné.

Date de nomination : **1^{er} septembre 2026**.

La date limite d'envoi des dossiers de candidatures est fixée au 29 avril 2026 inclus.

(Date de réception du mail faisant foi)

Pour toute information sur les recrutements sans concours, consultez le site internet de l'Université Claude Bernard Lyon 1 :

Travailler à Lyon 1 → rubrique Concours et campagnes de recrutement → [Recrutement sans concours session 2026](#)

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser au bureau du recrutement et des concours de l'Université Claude Bernard Lyon 1 : drh.recrutements-directs@univ-lyon1.fr

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD - LYON 1

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS DE MAGASINIERES DE BIBLIOTHEQUES, SESSION 2026

BIR n° 27 du 27 AVRIL 2026

Réf. : UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1

En application du décret n° 88-646 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du personnel de magasinage spécialisé des bibliothèques, des recrutements externes sans concours de magasiniers auront lieu au titre de l'année 2026, dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics administratifs sous la responsabilité des présidents ou des directeurs de ces établissements.

Conformément à l'arrêté ministériel du 27 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 des recrutements sans concours de magasiniers des bibliothèques et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements, le nombre de postes à pourvoir au sein de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est de 4 postes.

Le nombre de postes de catégorie C à pourvoir est fixé à 4.

Les fiches de postes sont consultables sur le site de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Les candidats doivent remplir l'ensemble des conditions d'éligibilité suivantes :

- ☐ ne pas être fonctionnaire ;
- ☐ posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen ;
- ☐ jouir de leurs droits civiques et électoraux (droit de vote, d'élection et d'éligibilité) en France ou dans leur pays d'origine ;
- ☐ n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire qui soit incompatible avec les fonctions exercées ;
- ☐ se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- ☐ justifier des conditions d'aptitude physique requises (compte tenu des possibilités de compensation du handicap).

Aucune limite d'âge ne peut être opposée aux candidats (ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique).

Aucun diplôme n'est exigé des candidats. Il permet l'accès aux emplois de catégorie C.

Les candidats sont priés de constituer **un dossier de candidature unique**, téléchargeable sur le site de l'Université Claude Bernard Lyon 1, et composé des éléments suivants :

- ☐ un curriculum vitae (dactylographié de préférence) détaillé relatif aux formations suivies (initiale et continue) et aux expériences professionnelles acquises
- ☐ une lettre de motivation
- ☐ le formulaire « état-civil »
- ☐ la copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte nationale d'identité)
- ☐ un justificatif de position régulière au regard du code du service national :
 - Candidats français : les candidats âgés de moins de 25 ans doivent fournir la copie du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté. Les candidats âgés de 25 ans et plus n'ont aucun document à fournir.
 - Candidats ressortissants de l'Espace économique européen : fournir une attestation mentionnant qu'ils se trouvent en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants. Cette attestation devra être délivrée par l'autorité de l'Etat d'origine et rédigée en langue française ou à défaut être accompagnée d'une traduction effectuée par un traducteur assermenté.
- ☐ un récapitulatif des formations et diplômes (joindre les justificatifs)
- ☐ la demande d'extrait de casier judiciaire dûment remplie
- ☐ les deux déclarations sur l'honneur

Les candidats doivent adresser leur dossier de candidature exclusivement **par mail à l'adresse :**

drh.recrutements-directs@univ-lyon1.fr

Tout dossier incomplet ou envoyé hors délais sera déclaré irrecevable.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT :

Conformément à leur compétence respective, le Recteur de l'Académie de Lyon ou le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 arrête la composition des commissions de pré-sélection chargées d'examiner les candidatures reçues dans le délai fixé ci-dessous et des commissions de sélection sur entretiens.

Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement (membre appartenant à une administration ou à un autre établissement public).

La commission de sélection se réunit fin mai pour examiner l'ensemble des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus.

Au terme de l'examen des dossiers, la commission procède à la sélection puis à l'audition des candidats retenus. Les auditions se dérouleront fin juin.

La durée de l'audition par le jury est de 15 minutes sur les motivations, les formations et l'expérience professionnelle dont 5 minutes de présentation du candidat.

À l'issue des auditions la commission arrête la liste des candidats aptes au recrutement qui pourront être nommés en qualité de stagiaire dans le corps concerné.

Date de nomination : **1^{er} septembre 2026.**

La date limite d'envoi des dossiers de candidatures est fixée au 29 avril 2026 inclus.

(Date de réception du mail faisant foi)

Pour toute information sur les recrutements sans concours, consultez le site internet de l'Université Claude Bernard Lyon 1 :

Travailler à Lyon 1 → rubrique Concours et campagnes de recrutement → [Recrutement sans concours magasiniers session 2026](#)

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser au bureau du recrutement et des concours de l'Université Claude Bernard Lyon 1 : drh.recrutements-directs@univ-lyon1.fr

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD - LYON 1

AVIS DE RECRUTEMENT, PARCOURS D'ACCES AU CARRIERES DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT (PACTE), SESSION 2026

BIR n°27 du 27 AVRIL 2026

Réf. : UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 19 mars 2014 et en application de l'article 51 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et formation du ministère de l'éducation nationale ainsi que du décret n° 2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, le recrutement de deux adjoints techniques de recherche et de formation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche aura lieu, au titre de l'année 2026, pour 2 emplois à pourvoir au sein de l'université Claude Bernard Lyon 1 par la voie du Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique Territoriale, hospitalière et de l'Etat (P.A.C.T.E.).

Conformément à l'arrêté du 31 mars 2026, fixant la répartition des emplois à pourvoir par établissement, Au titre de l'Université Claude Bernard Lyon 1, le nombre de postes à pourvoir est fixé à 2 pour l'année 2026.

Le nombre de poste à pourvoir est fixé à :

- **2 postes d'ATRF** Filière ITRF, Corps ATRF, **BAJ J**, Catégorie C
Filière ITRF, Corps ATRF, **BAP G**, Catégorie C

Les candidats doivent remplir l'ensemble des conditions d'éligibilité suivantes :

- ☐ Vous avez de 16 à 28 ans révolus :
- ☐ Vous êtes sortis du système éducatif sans diplôme et sans qualification professionnelle reconnue
- ☐ Votre niveau de diplôme est inférieur à celui attesté par un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel
- ☐ Vous êtes demandeur d'emploi de longue durée âgés de 45 ans et plus et bénéficiaire : du revenu de solidarité active (RSA), ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).
- ☐ De plus vous devez également remplir les conditions d'entrée dans la fonction publique et donc posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un état faisant partie de l'espace économique européen ou d'Andorre ou d'un Etat relevant d'un accord ou d'une convention spécifique.

Les candidats doivent adresser leur dossier de candidature complet exclusivement à **France travail** à l'adresse suivante :

France Travail de Villeurbanne
41 Rue Colin
CS 30236
69625 VILLEURBANNE Cedex

Conformément à leur compétence respective, le Recteur de l'Académie de Lyon ou le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 arrête la composition des commissions de pré-sélection chargées d'examiner les candidatures reçues dans le délai fixé ci-dessous et des commissions de sélection sur entretien. Les dossiers incomplets ne pourront être étudiés.

Date de nomination : **1^{er} septembre 2026.**

La date limite d'envoi des dossiers de candidatures est fixée au 7 mai 2026 inclus.

Pour toute information sur la procédure de recrutement et les profils de postes :

Site internet de l'Université :

Travailler à Lyon 1 → Vous êtes personnel BIATSS ou en recherche d'emploi → [Recrutement dispositif PACTE - Université Claude Bernard Lyon 1](#)

Pour tout renseignement complémentaire, vous devrez vous adresser à : drh.recrutement-pacte@univ-lyon1.fr

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD - LYON 1

AVIS DE RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI SESSION 2026 D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, D'ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION, DE TECHNICIENS DE RECHERCHE ET DE FORMATION, DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

BIR n°27 du 27 AVRIL 2026

Réf. : UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1

Vous trouverez en annexe l'avis de recrutement par la voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, en application du décret 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique, au titre de la session 2026 pour les postes suivants :

- | | |
|---------------------------------|---|
| ▪ 4 postes de Technicien | Filière ITRF, Corps TECH, BAP J , Catégorie B (3 postes) |
| | Filière ITRF, Corps TECH, BAP F , Catégorie B |
| ▪ 1 poste de SAENES | Filière AENES, Corps SAENES, BAP J , Catégorie B |
| ▪ 3 postes d'ATRF | Filière ITRF, Corps ATRF, BAJ J , Catégorie C |
| ▪ 1 poste d'ADJAENES | Filière AENES, Corps ADJAENES, BAP J , Catégorie C |

Voir annexe à la fin du BIR.